

CHARTRE DE L'ASSOCIATION COLLECTIF SANTÉ JEUNES HÉRAULT

La charte énonce l'ensemble des finalités, règles et valeurs communes que se fixent collectivement les membres du **Collectif Santé Jeunes Hérault** en vue de contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes de 12-25 ans sur le territoire de l'Hérault. A cet effet, elle précise les principes éthiques de l'association et décrit les engagements fondamentaux auxquels adhèrent ses membres.

ETHIQUE

Les acteurs de l'Association Collectif Santé Jeunes Hérault adhérant à la charte s'engagent à fonder la légitimité, les devoirs généraux et le contenu de leurs interventions en santé des jeunes par le respect de :

- ⇒ La définition de la santé selon l'O.M.S. : « La santé est un état de complet bien-être physique, social et mental et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité »(O.M.S., 1946)
- ⇒ La définition de la promotion de la santé selon la charte d'Otawa : « processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci » (Charte d'Otawa, 1986)
- ⇒ La convention internationale des droits de l'enfants de l'O.N.U du 20 novembre 1989
- ⇒ Le droit des usagers décrit dans la législation et la réglementation en vigueur : droit des malades, droit des parents, droit des enfants
- ⇒ Les règles déontologiques applicables à chaque cadre institutionnel et corps de métiers intervenant en santé des jeunes

La dimension d'éthique de l'association est fondée sur des valeurs partagées telles que :

- ⇒ le respect de chacun des membres du Collectif Santé Jeunes Hérault
- ⇒ le respect de la confidentialité s'appliquant à toute information à caractère privé recueillie dans le cadre de pratiques et d'interventions en santé des jeunes
- ⇒ l'engagement de qualifier et d'optimiser les missions au sein du groupe
- ⇒ le partage des connaissances, des informations, des expériences internes et/ou externes permettant de promouvoir la santé des jeunes sur le territoire cible

ENGAGEMENT

Adhérer à la charte, c'est s'engager institutionnellement et personnellement à fonder son implication dans l'Association Collectif Santé Jeunes Hérault par :

- ⇒ un engagement volontaire et motivé
- ⇒ une participation régulière aux réunions de travail et à la mise en oeuvre des actions et projets de l'association
- ⇒ une contribution aux échanges entre professionnels de l'association pour une meilleure connaissance de la santé des jeunes sur le territoire cible
- ⇒ le développement du partenariat entre structures associées, mais aussi avec les professionnels de différents horizons (secteur social, sanitaire, éducation nationale, justice, ...) pour améliorer les pratiques préventives et la prise en charge des jeunes dans l'Hérault
- ⇒ la valorisation des expériences territorialisées et oeuvrant dans le même sens que les structures associées afin de développer un savoir faire relatif aux stratégies de prise en charge des jeunes
- ⇒ la mutualisation, autant que possible, des moyens matériels et humains dans une logique de transversalité
- ⇒ le soutien au positionnement de l'association comme une passerelle inter institutionnelle permettant d'évaluer et de faire remonter les besoins en matière de prévention et de prise en charge du public cible
- ⇒ l'appui à la mise en place de stratégies de communication permettant à un plus grand nombre (professionnels, public cible) d'avoir accès aux réflexions ainsi qu'aux données quantitatives et qualitatives recueillies et exploitées par l'association
- ⇒ la contribution à faire de l'association un pôle de référence permettant l'élaboration de préconisations spécifiques et de recommandations opérationnelles sur le thème de la santé des jeunes

Ayant pris connaissance de la charte de l'association Collectif Santé Jeunes Hérault, je déclare m'engager à la respecter.

Fait à Montpellier le